

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DAC 257** Subventions (10.000 euros) aux associations Le Chœur des Polysons, Sotto Voce, Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Le Chœur des Polysons; Sotto Voce ; Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Chœur des Polysons, 11, rue Rébeval 75019 Paris, pour le fonctionnement de ses activités en 2016 (2016\_00532/ 4483).

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Sotto Voce, 1 rue François Mauriac 94 000 Créteil, pour le fonctionnement de ses activités en 2016 (2016\_02987/ 51043).

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Les Chœurs d'enfants de St Christophe de Javel, 28, rue de la Convention, 75015 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2016 (2016\_02093 / 18469).

Article 4 : Les dépenses correspondantes, soit 10.000 euros seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**